



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :

Jean Paul GUIVARC'H

Service Analyse et aménagement du territoire

DDT Charente

Tél. : 05.17.17.39.30

Courriel : jean-paul.guivarc-h@charente.gouv.fr

Angoulême, le 4 novembre 2022

Compte rendu de la réunion du pôle départemental « Énergies renouvelables »

Jeudi 20 octobre – 10h00 – Grand Salon- Préfecture

(Liste des participants jointe à ce compte rendu)

Propos introductifs par Madame la Préfète

Martine CLAVEL, préfète de la Charente, accueille les participants et rappelle la contexte qui a conduit à la création de ce pôle départemental « Énergies renouvelables ».

La lutte contre le dérèglement climatique est incontestablement le défi de notre siècle et l'année 2022 a conduit à accélérer cette prise de conscience, avec la sécheresse exceptionnelle et les incendies de forêt en France, mais aussi la guerre en Ukraine et ses conséquences géopolitiques qui ont bouleversé les circuits d'approvisionnement des produits énergétiques fossiles, produits pétroliers et gaz naturel, rappelant la dépendance de notre économie et de nos modes de vie aux énergies fossiles importées.

La production massive d'énergie décarbonée, est déterminante pour notre souveraineté énergétique et nos objectifs climatiques, car nous devons remplacer la part de consommation d'énergies fossiles par de l'électricité. Nous devons donc être en mesure de produire 60 % d'électricité en plus qu'aujourd'hui pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cette production d'énergies renouvelables doit cependant se faire dans le respect de nos ambitions en matière de protection et préservation de l'environnement, en exigeant des projets avec une haute qualité environnementale.

Les objectifs fixés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dans le cadre de la loi Transition écologique pour la croissance verte sont d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la production d'énergie en 2030. En 2019, la part des énergies renouvelables représentait 16,5 % de la consommation d'énergie finale en Charente, en progression significative depuis 2005 (8 %) ou 2010 (13 %) mais avec un rythme de croissance insuffisant pour atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre dans le département

(Intervenant ; Julien Morin de la division « Énergie » de la DREAL N-A)

L'instruction du gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et à l'instruction des projets éoliens demande aux préfets de région de réaliser une cartographie des zones propices au développement de l'éolien afin de sécuriser l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Cette cartographie est prospective pour le développement de l'éolien terrestre, non contraignante et sans caractère opposable.

La conception de cette cartographie a été conduite par les services de la DREAL en début d'année 2022. Elle a consisté à identifier, traiter et hiérarchiser près de 130 jeux de données régionales, réparties en quatre grandes familles (bâti, sécurité/défense, patrimoine/paysage et biodiversité) permettant de localiser un potentiel de développement éolien sur environ 10 % du territoire régional.

Une phase de consultation à l'échelle départementale, sous la responsabilité des préfets de département, est lancée dans le cadre d'une réunion du pôle départemental « énergies renouvelables ».

Les communes charentaises ont été destinataires des documents de cette cartographie par messagerie le 28 septembre en leur demandant de formuler et faire remonter leurs observations. Les observations de 14 communes ont ainsi été recueillies. Le sujet a également été abordé lors de la rencontre entre les services de l'État et les 9 présidents d'EPCI et leurs DGS le mardi 11 octobre 2022.

Après les douze réunions départementales, les observations et questions exprimées feront l'objet d'une synthèse par le niveau régional et seront, autant que possible, valorisées pour produire une version consolidée de la cartographie, qui devra conserver une cohérence régionale.

À l'issue de cette présentation par la DREAL, plusieurs observations sont formulées de la part des membres du pôle départemental EnR.

Laurent DANEDE, président du PETR du Ruffécois, considère que la sémantique utilisée est inadaptée : au lieu de zones propices, il aurait préféré le terme zones « potentielles » ou « préférentielles » pour le développement de l'éolien. En outre, il rappelle l'important travail déjà réalisé par les collectivités sur l'élaboration du schéma – guide de l'éolien à l'échelle de ce territoire, avec un PCAET ambitieux et des résultats de zonage qui ne sont pas en cohérence avec la cartographie proposée.

Christian CROIZARD, président de la CdC de Cœur de Charente, complète ces observations en soulignant le nombre de parcs déjà existants sur ce territoire du Ruffécois, et les efforts déjà réalisés pour le développement des EnR. Il souligne le travail accompli pour devenir un territoire à énergie positive. Il regrette que cette cartographie régionale aille à l'encontre du travail fin réalisé dans le cadre du PLUi qui vient d'être arrêté par la CdC.

Madame la préfète reconnaît et salue la mobilisation et l'engagement des élus de ce territoire pour le développement des EnR et en particulier sur l'éolien.

Hervé SERVAT, DDT de la Charente, précise que le PLUi sera opposable aux projets, contrairement à la cartographie qui reste un outil d'aide à la décision pour l'implantation de parcs, outil prospectif, élaboré à une échelle régionale, non contraignant et non opposable. La loi 3DS a précisé les critères sur lesquels les élus peuvent se fonder pour encadrer le développement de l'éolien sur leurs territoires, dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU(i). Il confirme que c'est le terme « propice » qui est employé par l'instruction gouvernementale, mais relève que le travail conduit en Nouvelle-Aquitaine permet d'identifier différents niveaux d'enjeux.

Julien MORIN (DREAL) rappelle l'esprit de la loi NOTRe : le conseil régional N-A est le chef de file sur la thématique du développement des énergies renouvelables et les EPCI ont la responsabilité de décliner cette politique sur leurs territoires.

Gilles MARSAT et Jean-Claude CARAIRE (Charente Nature) interpellent Madame la Préfète sur le potentiel de production de la géothermie, notamment sur la Charente, pour la production de chaleur et de froid. Ils regrettent les difficultés administratives pour faire sortir ces types de projets, compte tenu de contraintes non justifiées. Plus largement, ils demandent qu'un travail d'étude soit réalisé pour les autres filières d'EnR (pas seulement l'éolien), tout en n'oubliant pas de travailler sur la question de la sobriété énergétique.

Madame la préfète confirme cette difficulté qui conduit à ne pouvoir faire bénéficier les projets de géothermie de procédures de simples déclarations. Ceci pourrait prochainement évoluer en raison du dépôt par la communauté d'agglomération de La Rochelle du dossier de révision de la DUP instaurant le périmètre de protection du captage de Coulonges en Charente-Maritime. François BOISSINOT (ARS 16) précise que ce dossier pourrait avancer rapidement compte tenu de la validation des études techniques et de l'avis de l'hydrogéologue agréé qui propose un périmètre de protection plus réduit ; la géothermie de minime importance pourra alors relever d'une procédure de déclaration en Charente, ce qui devrait lever certains obstacles.

Madame la préfète rappelle également l'engagement de l'État pour la réduction de consommations d'énergie notamment dans les bâtiments publics (mise en place du décret énergie éco-tertiaire). Les autres sources d'énergie renouvelable ne sont pas oubliées, notamment le photovoltaïque ou la biomasse.

Guillaume RIOU, vice-président du conseil régional en charge de la transition écologique, rappelle l'importance de la question du mix énergétique avec la nécessité, compte tenu des crises actuelles, d'électrifier davantage pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître notre autonomie énergétique. Il estime les besoins nécessaires en surface pour développer le photovoltaïque au sol entre 15 à 20 000 ha au niveau régional, ce qui excède largement les friches mobilisables mais représente moins de 0,5 % de la superficie de la région. Il aborde la nécessité de développer les autres filières EnR comme le GNV vert, la méthanisation, l'hydrogène.... Il précise que le SRADDET document opposable aux PLU(i), ne territorialise pas ces objectifs de production d'EnR, laissant la main aux EPCI pour adapter et décliner ces objectifs en fonction des potentialités de leurs différents territoires.

Christian DANIAU, président de la chambre d'agriculture, rappelle la position favorable de la profession agricole pour les projets d'agrivoltaïsme, sous réserve d'assurer la réalité d'une double production (agricole et énergie). Il est convaincu que conjuguer ces deux objectifs est possible. Il souligne également le potentiel de la filière bois énergie et le développement de la production des bio-carburants en Charente, avec une utilisation locale.

Jean-Michel BOLVIN, président du SDEG 16, partage les interrogations et remarques formulées par les intervenants précédents. Il souligne le travail de partenariat développé avec CALITOM et SERGIES pour le développement de parcs PV au sol sur des terrains dégradés (anciens centres d'enfouissement).

François BOISSINOT (ARS 16) interroge la DREAL sur la prise en compte des enjeux de santé de la population (bruit et saturation visuelle). Julien MORIN (DREAL N-A) précise que ces aspects ne peuvent être appréciés à la maille régionale ; ils sont pris en compte dans les études d'impacts de chaque projet et appréciés par le service instructeur puis l'autorité décisionnaire.

Emmanuel VIGOUR (CdC de Cœur de Charente) souhaite des précisions sur plusieurs points de méthodologie concernant la prise en compte des projets de parcs en phase de recours, des zones à urbaniser, des enjeux feux de forêt, des enjeux paysagers (zones de vallées) ainsi que des préconisations EUROBATS pour les espèces protégées (notamment les chiroptères). Il précise que le projet de PLUi de Cœur de Charente s'est appuyé sur ces éléments et identifie des contraintes majeures sur des secteurs apparaissant comme propices par la carte régionale.

Julien MORIN (DREAL N-A) rappelle que la carte a été élaborée au niveau régional, ce qui induit une maille d'analyse différente. À la différence des zones habitées, les zones « à urbaniser » n'ont pu être prises en compte à cette échelle mais le seront à l'échelle de chaque projet. L'enjeu relatif au risque incendie a été soulevé dans plusieurs départements. Enfin, la cartographie proposée ne préjuge pas des suites qui seront données aux recours ; elle a identifié les parcs disposant, à date, d'une autorisation.

M. VILLEGGER, vice-président de Grand Cognac, s'interroge sur la prise en compte des servitudes liées à la base aérienne de Cognac et des distances vis-à-vis des distilleries. Il rappelle en outre les difficultés des entreprises de son territoire face aux hausses du coût de l'énergie.

Julien MORIN (DREAL N-A) précise que les contraintes militaires prises en compte sont celles liées aux radars et, pour les zones d'exercice, celles déclinées sous forme de servitudes. La prise en compte de la proximité de distilleries ou d'autres ICPE sera réalisée à l'échelle de chaque projet.

Mme la préfète précise avoir pleinement conscience des difficultés générées par les hausses du coût de l'énergie pour les entreprises, pour celles qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire ; des dispositifs spécifiques d'accompagnement sont en cours de définition pour leur apporter une réponse.

Le S3REnR et la problématique de raccordement au réseau électrique des projets EnR (cf diaporama)

(intervenants : Dominique ROGER-CHATREAU directrice départementale et Mathias SEUGET pour ENEDIS – François FIANCETTE et Alice LAPIJOVER pour RTE)

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 4 mars 2021 par la préfète de région. La création de 27 postes sources est

ainsi prévue. Il s'agit d'ouvrages électriques industriels qui se trouvent à la jonction des lignes électriques de haute et moyenne tensions. 71 projets de développement de transport d'électricité ont ensuite été priorités selon des critères objectifs de saturation des ouvrages existants, de dynamique d'arrivée des énergies renouvelables et de délais de mise en service des projets.

Plusieurs projets ont ainsi été identifiés comme prioritaires dans le nord du département de la Charente, les Deux-Sèvres et le sud de la Vienne. Face au fort développement d'EnR, le réseau existant en 90 kV ne permet pas d'évacuer cette production nouvelle. Plusieurs projets de créations d'ouvrages en 225 kV pour désaturer le réseau 90kV. Après un feu vert ministériel, les premières concertations ont été engagées par RTE pour des projets structurants : Rom (79), Sud Vienne (86), Ruffécois (16), Cœur de Charente/Mellois en Poitou (16/79). Cette concertation devrait permettre la mise en service de ces ouvrages fin 2026/2027.

ENEDIS prévoit également des travaux HTA (basse tension) en créant ou en renforçant certains ouvrages. Ces investissements devraient aussi augmenter les capacités d'accueil des nouveaux projets.

Madame la préfète demande si ces travaux vont permettre de débloquer à court terme la liste d'attente qui conduit, dans certains secteurs du département, à des délais de raccordement annoncés à 4 ou 5 ans, y compris pour de « petits » projets.

RTE et ENEDIS précisent que, depuis le 7 octobre (après validation de la CRE), une nouvelle procédure de gestion de cette file d'attente est expérimentée dans l'ex-Poitou-Charentes, avant sa généralisation sur l'ensemble du territoire. Les délais de raccordement au réseau basse tension (notamment pour les petits projets PV sur bâtiments) redeviennent des délais classiques (moins de 12 mois) quel que soit l'état de la file d'attente. Pour les projets de puissance plus importante, le contrat de raccordement sera adapté pour intégrer un bridage possible de la production (installation d'automates de gestion) lors des périodes de forte production et de faible consommation. Ces temps d'indisponibilité d'acceptation du réseau ne sont aujourd'hui pas très élevés (épisodes de vent et d'ensoleillement importants en été). Le raccordement des projets de parcs éoliens ou photovoltaïques sera donc possible dans des délais raccourcis, mais avec un bridage potentiel tant que les investissements prévus par le S3REnR n'auront pas été livrés.

Christian CROIZARD, président de la CdC de Cœur de Charente, rappelle les difficultés rencontrées par la société LM Soleil, basée sur son territoire, pour le raccordement au réseau électrique des projets de PV sur toitures.

ENEDIS confirme que ces blocages sont désormais levés. Les porteurs de projet ayant sollicité un raccordement au cours des derniers mois ont été (depuis le 7 octobre) ou seront contactés pour les informer de ces évolutions et vérifier l'état d'avancement de leurs projets.

RTE réfléchit aux formes de communication les plus adaptées pour expliciter ces points auprès des collectivités et des porteurs de projets EnR.

Christian DANIAU, président de la chambre d'agriculture, accueille avec satisfaction cette solution pragmatique qui permettra de ne pas retarder des projets mûrs. Il ajoute que, face à l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie sur les exploitations agricoles, il serait souhaitable de développer les études et démarches autour de l'autoconsommation et du stockage de l'énergie.

Mme la préfète remercie RTE et ENEDIS pour les précisions apportées, qui contribueront à accélérer la mise en œuvre effective des installations de production d'énergie renouvelable, lorsqu'elles sont ou seront dûment autorisées.

Elle remercie également les services de l'État qui ont préparé la réunion de ce pôle départemental ainsi que les représentants du conseil régional, du conseil départemental, des EPCI, de l'AMF 16 et de toutes les structures invitées qui ont contribué à la richesse des échanges.

La préfète,




Martine CLAVEL




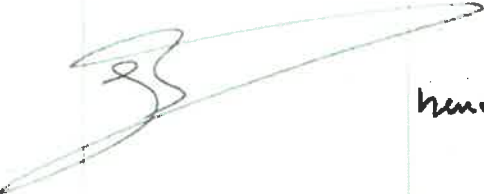





PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Pôle départemental des énergies renouvelables – réunion du 20 octobre 2022

FEUILLE D'EMARGEMENT

Organisme	Nom Prénom	Signature	Adresse mail
Secrétaire Générale de la Préfecture	Nathalie Valix - SG -		
Sous-préfecture de Cognac	Escuré		
Sous-préfecture de Confolens	CLAMATI Guilene.		Guilene.clamati@charente.gouv.fr
DREAL Nouvelle Aquitaine	Julien NORIN - Directeur Marc Weil responsable UBO 16 -		
Direction départementale des Territoires de Charente	Hervé SERVAT Directeur Jean Paul GUIVARCHI chef de service Luc Leuch chef de service		
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Charente	Benjamin Nelhelec MARTIN Franck		nathalie.benjamin@charente.gouv.fr
Direction départementale de l'ARS	BOISSINOT François		

Organisme	Nom Prénom	Signature	Adresse mail
Architecte des bâtiments de France	F. Charolais - Brigitte CANY	Excellente Signature	
Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine			
Conseil départemental de la Charente	LAROUSSE Natliem Service Energie		m.larousse@charente.fr
Communauté d'agglomération de Grand Angoulême	HUREAU Thierry		t.hureau@grandangouleme.fr
Communauté d'agglomération de Grand Cognac	VILLEGOR Michael		m.villegor@grandcognac.fr
Communauté de communes de Charente Limousine	SAVY Henri		henri.savy@charente-limousine.fr
Communauté de communes de Coeur de Charente	CROIZATU CHRISTIAN VIGOUR Emanuel		evigour@coeurdecharente.fr
Communauté de communes La Rochefoucauld-porte du Périgord	BROUILLET Marc CLERGEON Mireille		m.clergeon@la-rochefoucauld-perigord.fr
Organisme	Nom Prénom	Signature	Adresse mail

<p>Communauté de communes des 4B Sud Charente</p>	<p>GOUFFRANT Thérèse GOASDOUÉ Elorn</p>	 	<p>gouffrant@wanadoo.fr tepos@cdc4b.com</p>
<p>Communauté de communes Lavalette Tude Dronne</p>	<p>Simone LETESTU</p>		<p>j.letestu@ccld.fr</p>
<p>Communauté de communes Val de Charente</p>	<p>Pascal PASCAL</p>		<p>p.pascal@ccvaldecharente.fr</p>
<p>Communauté de communes du Rouillacais</p>	<p>H. Vergnaud Président</p>	<p>Excusé</p>	
<p>PETR du Ruffécois</p>	<p>Danièle BILLY Dant</p>	 	<p>dantede.launet@reuf.fr tepos@petr-ruffecois.fr</p>
<p>PETR Pays de Cognac</p>	<p>Absent</p>	<p>-</p>	
<p>Pays de Sud Charente</p>	<p>Absent</p>	<p>-</p>	

Organisme	Nom Prénom	Signature	Adresse mail
Banque des Territoires de Nouvelle Aquitaine			
CAUE de Charente	CAUMET Stephan	St. Caumet	s.caumet@caue16.fr
ADEME			
Chambre d'Agriculture de Charente	DANINU Christian		
Association Charente Nature	CARRIÈRE Jean Claude Monsat Gilles		carriere.jean-claude@charente-nature.fr gilles.monsat@charente-nature.fr
AREC			
ENEDIS	Dominique Po SEUGET Mathias		mathias.seugot@enedis.com
RTE	FIANCETTE		Francis.fianette@RTE.fr
RTE	LAPISOVER		
UDAP IG	CANU Y Brigitte		
FEE	CHARRIER Alexis		
Organisme	Nom Prénom	Signature	Adresse mail
ANF / SDES	BOLVIN J-Michel		

